

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ANNECY - 7401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 29/07/2024 - B2024/012020 - 2017 B 01009 - 830 553 897 - A.S.A

« A.S.A. »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 271 ROUTE DU FER A CHEVAL
74250 LA TOUR
830 553 897 RCS ANNECY

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

Certifié conforme
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise		EURL ASA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		271 rte du fer à Cheval		74250 LA TOUR		
Numéro SIRET *		8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 3		
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	76 958	030	40 712	
	Immobilisations financières * (1)	040	100	042	100	
Total I (5)		044	77 058	048	40 712	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	29 700	052	29 700	
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	2 369	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 636	070	2 636
		Autres * (3)	072	7 507	074	7 507
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	62 490	086	62 490	
	Charges constatées d'avance *	092		094	2 933	
	Total II	096	102 333	098	102 333	
	Total général (I+II)	110	179 391	112	40 712	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	120	2 000	
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126	200	126	200	
	Réserves réglementées *	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	43 219	132	25 259	
	Report à nouveau	134		134		
	Résultat de l'exercice	136	22 545	136	17 960	
	Subventions d'investissement	137		137		
	Provisions réglementées	140		140		
	Total I	142	67 964	142	45 419	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	22 615	156	31 512	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	28 180	166	42 587	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N ...)	169	3 244	172	44 019	
	Produits constatés d'avance	174		174		
	Total III	176	70 715	176	118 119	
Total général (I + II + III)		180	138 679	180	163 538	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ASA

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 6 2 0 2 3
Exercice N-1 clos le 13 0 0 6 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210		
Production vendue	biens	215		214		
	services *	217		218	351 426	337 939
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		(24 626)
Production immobilisée *				224		26 028
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230	3 208	2 022
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	354 634	341 362

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stock (marchandises) *				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	152 672	178 893
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	8 750	(9 080)
Autres charges externes *	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	30 870	24 743
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	722	244	1 376	1 097
Rémunérations du personnel *				250	104 430	94 050
Charges sociales (cf renvoi 380)				252	23 298	21 677
Dotations aux amortissements *				254	6 247	8 791
Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	20	2
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	327 664	320 173

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers	(III)	270	26 970	280		1
Produits exceptionnels	(IV)	290		290		
Charges financières	(V)	294	444	294		60
Charges exceptionnelles	(VI)	300		300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)	306	3 980	306	3 980	3 170

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	22 545	314		
---------------------	--	-----	--------	-----	--	--

Régime d'imposition

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I) et autres amortissements non déductibles		318		318		
Provisions non déductibles *		322		322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		324	3 980	324	3 980	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247			330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		999		

Deductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		
Dont ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

		352	26 525	354		
--	--	-----	--------	-----	--	--

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)		356		356		
Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat			360		

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

		370	26 525	372		
--	--	-----	--------	-----	--	--

Désignation de l'entreprise EURL ASANéant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	26 028	432		434		436	26 028	26 028
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	17 150	442		444	1 587	446	15 563	15 563
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	24 874	462	9 167	464		466	34 041	34 041
	Autres immobilisations corporelles	470	1 827	472		474	500	476	1 327	1 327
Immobilisations financières		480	100	482		484		486	100	100
TOTAL		490	69 978	492	9 167	494	2 087	496	77 058	77 058

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522	2 603	524		526	2 603
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 634	532	2 139	534	1 587	536	12 187
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	23 683	552	1 063	554		556	24 746
	Autres immobilisations corporelles	560	1 235	562	442	564	500	566	1 177
TOTAL		570	36 551	572	6 247	574	2 087	576	40 712

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	RUE DU COMMERCE- O	METRAL	TOURNIER-VISSEUSE	BOSCH LASER							

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,5 %	0 %
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
1	500	500						
2	498	498						
3	590	590						
4	499	499						
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	2 087	580	2 087	582	584	586	588
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : EURL ASA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)						380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	41 554
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	34 745
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : EURL ASA		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2022		et clos le : 30/06/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	351 426	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	351 426	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	3 205	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3 208	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	162 862	
Variation négative des stocks	145	8 750	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	16 483	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	20	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	188 115	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	166 519	
V- Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	166 519	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	351 426	Effectifs au sens de la CVAE *
	023		2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2022	31/12/2022
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotation foncière des entreprises qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III du C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 3 0 5 5 3 8 9 7 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ASA

ADRESSE (voie) 271 rte du fer à Cheval

CODE POSTAL 74250

VILLE LA TOUR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	20

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SAILLET Prénom(s) YANNICK

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 20

Naissance Date 020272 N° Département 74 Commune ANNEMASSE Pays FR

Adresse : N° 271 Voie ROUTE DU FER A CHEVAL

Code postal 74250 Commune LA TOUR Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

« A.S.A. »
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 2.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 271 ROUTE DU FER A CHEVAL
74250 LA TOUR
830 553 897 RCS ANNECY

(Ci-après dénommée « la Société »)

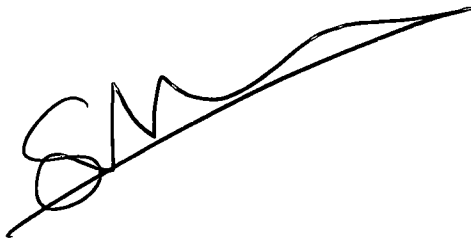
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 DECEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT *Exercice clos au 30 juin 2023*

L'associé unique décide que l'affectation du bénéfice comptable s'élevant à 22.545,42 Euros sera la suivante :

– Au compte « autres réserves » 22.545,42 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que la Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.